

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 144 du 10 janvier 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1800344S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 7983 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727083S),

Décide :

Article 1^{er}

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2018 :

Piraube Christophe	NIGEND : 212036	NLS : 8063532
Sauvayre Maxime	NIGEND : 187451	NLS : 8043262

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2018 :

Robvieux Florent	NIGEND : 348904	NLS : 8045148
Desbuards Nicolas	NIGEND : 334247	NLS : 8057677

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 janvier 2018.

*Le général, commandant le pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale,*

F. DAoust